



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 4 CHADUAL 1438 (29 JUIN 2017)

*

I- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

↳ **Projet de loi :**

- **Projet de loi n° 33-17** relative au transfert des attributions de l'autorité gouvernementale chargée de la justice au Procureur général du Roi près la Cour de Cassation, en sa qualité de Chef du ministère public et édictant des règles d'organisation de la présidence du ministère public.

**Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées
par le Ministre d'Etat chargé des droits de l'homme.**

↳ **Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2-17-366** portant création du Prix Mohammed VI de l'art de la calligraphie.

Adopté.

2. **Projet de décret n° 2-17-323** portant extension des dispositions du premier et deuxième articles du décret n° 2-03-71 du 22 moharrem 1424 (26 mars 2003) allouant certaines indemnités aux personnels de l'Imprimerie officielle aux fonctionnaires et agents du service de la reprographie et de la diffusion relevant de l'administration des douanes et des impôts indirects au ministère de l'économie et des finances.

Adopté.

3. **Projet de décret n° 2-17-322** modifiant le décret n° 2-58-1381 du 15 joumada I 1378 (27 novembre 1958) fixant les conditions d'attribution des prestations familiales aux fonctionnaires, personnels militaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics.

Adopté.

III. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

1. Le Directeur de la Caisse Marocaine des retraites ;
2. Le Directeur de la Législation, des Etudes et de la Coopération Internationale à la Direction Générale des Impôts au Ministère de l'Economie et des Finances ;
3. Le Directeur des études, des prévisions financières au ministère de l'économie et des finances ;
4. Inspecteur général des finances au ministère de l'économie et des finances.